

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal DU 13 FEVRIER 2017

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 JANVIER 2017

Secrétaire de séance : Mme TURPEAU

Remarques : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUELVABLES

- Toiture église : fuites lors des dernières pluies : vu par l'entreprise Grunewald
- Sacristie : facture de l'entreprise HAY reçue pour 5.683 € TTC acceptée.
- RELAIS POSTE COMMERCANT : réunion avec Mr FLEURY, directeur de la Poste, pour les travaux à la supérette avec Mme VEILLON (Vival) pour la planification des travaux. Du 2 au 31 mai, les travaux dans la partie poste seront réalisés. Les plans ne sont pas encore à notre disposition (doivent être transmis par la poste). Le maçon a été contacté et s'engage à réaliser les travaux dans le temps imparti. Le bureau actuel de la poste deviendrait le bureau de la superette. La poste cesse le 1^{er} mai et la supérette prendra le relais.
- Réunion de la commission bâtiments
 - o Mise en conformité dans la cuisine pour les piétements tables et bas de porte (devis en cours)
 - o Devis en cours pour la modification du placard vaisselle du restaurant scolaire
 - o Achats de 6 tables et 36 chaises pour les enfants au restaurant scolaire : demander des devis en faisant attention à l'acoustique du mobilier.
- Projets 2017 : même si le projet de MAM est intéressant pour l'accueil de nouvelles familles, il doit être chiffré avant toute décision. Aucun travaux ne sera commencé avant d'aborder leur aspect économique.
- Stade : la commission a posé la question de fermeture du terrain (aspect sécurité en interdisant l'accès des véhicules, cambriolages...). Le conseil n'y est pas favorable à première vue.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

- Broyage et élagage des haies terminé (90 m³ de copeaux récupérés et étendus sur les parterres et espaces verts) +55 m³ donnés par l'entreprise Robin qui ne peut pas s'en servir dans le cadre de son activité.
- Véhicule électrique : réparation des supports moteurs. Ce véhicule bien que relativement cher à l'achat, remplit bien ses fonctions pour les petits trajets uniquement intra bourg.
- Projet d'achat d'une bétonnière à moteur thermique : voir pour un remplacement (électrique ou thermique) et voir également l'achat d'un groupe électrogène portatif.
- Effacement des réseaux route de Clessé : réunion avec SEOLIS en février pour des travaux en 2018. D'autres rues seraient également à étudier : rue du Vieux Pont, chemin d'Artoreau et chemin des Escardières.
- Sens interdit de la petite rue descendant vers la nationale Place St Martin pour éviter de sortir directement sur la nationale, voire même interdire à la circulation le bas de cette voie sur environ 15 m ? A voir en commission.

- Bel Air : le panneau indiquant le village doit être déplacé au début de la route avec 3 numéros de maisons (1,2 et 3).
- Panneaux « roulez doucement » dans la cour de la maison de retraite à déplacer.

C) Enfance – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

- Cantine : tarifs 2017 pour les familles hors communes, la commission propose + 5 % pour tous les tarifs. Le conseil refuse cette proposition. Cependant, les mairies des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Chiché seront sollicitées pour la scolarité de leurs enfants.
- TAP : Freddy BOUTIN arrête la coordination. Une offre d'emploi a été déposée à Pôle emploi.
- Conseil des Jeunes : le « projet jeunes » a été rédigé et sera présenté le mois prochain au conseil.
- Enfin, la commission propose de relancer un comité de pilotage pour faire le point de tous les services présents sur la commune en invitant tous les partenaires (agglo, CAF, MSA, écoles primaires, personnel...). Réunion prévue le 1^{er} juin à 18 h 30.
- Bilan financier étudié pour le mois prochain

D) ECOLE : VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

- Location des salles pour les entreprises : tarifs idem particuliers.
- Mettre le montant des cautions dans le bulletin + prévoir distribution dans les entreprises de la commune.
- Achat de tables pour la salle des fêtes (20 environ). Reprendre le fournisseur.
- 14 juillet : seule l'association de la boule en bois se porte volontaire pour tenir une buvette.
- Forum des associations le 9 septembre : les associations participantes (à ce jour) sont : l'UNC, Gym, Théâtre, badminton, donneurs de sang, chiché informatique. Réponse avant le 28 février.
- Proposition d'achat de gobelets en plastique réutilisables à voir en commission

E) COMMUNICATION

- Randonnées sur le territoire de la commune :
 - o APE de l'école publique de Noirterre « randonnée des éoliennes » en avril,
 - o l'avenir cyclo touristes thouarsais en juin.
 - o Tacot Club Bressuirais : randonnées de 40 voitures de collection les 2 mai et 11 juin.
- Courrier au sujet des éoliennes de Terves : Mr BRETON de la Logerie de Boismé alerte le conseil municipal sur la multiplication des mâts.
- Le maire informe le conseil de la réponse du Ministre de l'agriculture sur les zones défavorisées suite à la motion envoyée en janvier dernier (courrier transmis à Mr BLOT

Christian et Mr JAULIN Jean-Luc). A ce sujet aura lieu, vendredi prochain une manifestation devant la Préfecture pour défendre la position des agriculteurs.

- Rond-point RN 149 / RD 177 : une réunion est prévue avec les inspecteurs de Bordeaux et la DIRCO en présence du maître d'œuvre (Cabinet Pierre et Eau). Par ailleurs, le Préfet nous informe que la DETR accordée en 2014 est annulée car les travaux ne sont pas commencés. Un nouveau dossier devra donc être déposé au titre de la DETR 2018 ou 2019 avec des devis actualisés.
- Courrier de SEOLIS pour le rattachement de l'installation photovoltaïque à un périmètre d'équilibre EDF. Le rôle du Responsable d'Equilibre est de maintenir, sur un périmètre donné, l'équilibre entre les injections et les soutirages et d'en assumer les écarts.
- Permanence élections 2017 : faire une annonce sur le site pour recruter des scrutateurs (Mme ROBIN).

3) AGGLO 2 B : DÉLIBÉRATIONS

a. Sur le renvoi de la gestion de l'entretien des bâtiments et des bassins tampons dans les communes

Mutualisation : entretien et gestion des bâtiments/équipements pour le compte de l'Agglo2b

Commentaire : il s'agit de se voir confier l'entretien et la gestion des bâtiments/équipements de l'Agglo2b (préalablement mis à disposition dans le cadre du transfert de compétences) afin d'en faciliter l'organisation

Vu la délibération DEL-CC-2016-272 du Conseil Communautaire du 22 Novembre 2016 confiant la gestion et l'entretien de ses bâtiments aux communes membres

Il est proposé au Conseil Municipal de se voir confier l'entretien et la gestion des bâtiments et équipements de l'Agglo2b dans les conditions suivantes :

- Pour les bâtiments avec Mise à disposition partielle ou partagée : toutes les dépenses de fonctionnement du bâtiment (dont Assurances), et éventuellement les fluides, le ménage et l'entretien technique selon les annexes par bâtiment.
- Pour les bâtiments avec Mise à disposition totale : éventuellement, les fluides, le ménage et l'entretien et les réparations courantes selon les annexes par bâtiment.
- Pour les bassins tampons : l'entretien courant à raison de 2 passages par an (mai/juin et septembre/octobre) conformément à l'avis de la commission assainissement.

Les montants et acomptes versés par l'Agglo2b sont calculés sur la base du transfert de charges et des dépenses réellement effectuées, dont le détail par bâtiment sera joint aux conventions. Le solde sera versé selon les dépenses réellement effectuées par la commune après avoir remis un bilan financier et technique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter la gestion et l'entretien des bâtiments/équipements communautaires pour le compte de la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais tels que définis;**
- **d'imputer les dépenses/recettes correspondantes sur chaque budget concerné.**

Le Conseil Municipal adopte cette délibération et autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

b. Modification des statuts suite à la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS SUITE À LA LOI NOTRE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétence ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 27 novembre 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais conformément à l'article L 5216-5 du CGCT modifié depuis la Loi NOTRe du 5 août 2015.

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération tels que précisés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4) CONVENTION DE REMBOURSEMENT DU CHAUFFAGE MAISON DES ASSOCIATIONS

Le maire donne lecture de la convention tripartite (maison de retraite + agglo 2B + commune) pour le chauffage des bâtiments suivants :

- Maisons des associations
- Halte garderie
- Bibliothèque
- Garderie périscolaire

Accord du conseil pour la signature de ladite convention. Pour info, la facture de gaz réglée pour 2014 et 2015 pour la maison des associations s'élève à 1329 €.

5) AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLU DE FAYE L'ABBESSE

La modification du PLU de Faye l'Abbesse porte notamment sur l'implantation d'activités en proximité et en lien avec avec l'hôpital Nord Deux-sèvres et l'institution d'un emplacement réservé. Après avoir pris connaissance du plan, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

6) PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DU CIMETIÈRE

Suite à la participation de Mme RAMBAULT a une session de formation sur la réglementation des cimetières, le maire fait part d'une proposition de la société Polyvalences (Mr LOIZEAU) pour nous accompagner dans la mise en place d'un règlement de notre cimetière et d'un état des lieux des concessions de notre cimetière et inventaire des documents en notre possession. Le conseil accepte la mission pour un montant de 360 €. Un groupe de travail est constitué composé de Gilles RENAUDET, Isabelle PICHERIT, Catherine CROCHON, Jean-Marie GROLLEAU et Noëlle PUYJALON.

7) RÉSULTATS FINANCIERS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2016

Le résultat (provisoire) du budget de la commune 2016 présente un excédent de fonctionnement de 259.679,74 € et d'investissement de 59.923,35 €. La réunion pour la préparation du budget aura lieu le 22 mars à 18 h 30.

8) TARIFS COLLECTIVITÉ POUR LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE

Le centre de gestion nous fait part de l'augmentation du service de la médecine professionnelle de 42 € à 45 € par an et par agent à compter du 1^{er} janvier 2017.

9) ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

L'AMRF sollicite la commune pour l'adhésion. Le conseil municipal refuse.

10) SUBVENTION 2017 À L'ADM

Comme tous les ans, l'association départementale des maires sollicite la commune pour le paiement de 50 % de la cotisation avant le vote du budget 2017. Le montant de la moitié de la cotisation 2017 s'élève au total 366,26 € (calculé sur l'année n-1) . Accord du conseil.

11) RENOUELEMENT DU CUI DE MME BILLY DANIÈLE

Par courrier du 2 février 2017, Pole emploi nous informe de l'accord pour le renouvellement du CUI de Mme BILLY pour un an et pris en charge à hauteur de 70 % par l'Etat.

12) CONTRAT DU LASAT POUR LA RECHERCHE LÉGIONNELLE DANS LES EAUX SANITAIRES

Extension du contrat actuel pour la recherche des légionelloses à la cantine. A revoir le mois prochain.

13) QUESTIONS DIVERSES

- a. tonnage déchets réceptionnés sur le site d'Amailloux : en 2016 78.794,86 Tonnes représentant une redevance de 35.457,69 €.
- b. location appartement au-dessus de la Poste à Mme MARGUERITE Claire à compter du 11 février 2017. Locatif pris en l'état pour 311 €/mois.
- c. horaires du bureau de poste à compter du 27 février : 12 h/semaine de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- d. demandes d'emplacements de forains aux journées commerciales : envoyer un courrier préalablement aux forains pour leur demander la superficie occupée et l'UCA enverra un plan.
- e. dates des prochaines réunions :
13 mars : conseil à 20 h
21 mars : commission finances à 18 h 30 pour la préparation du budget
30 mars : 18 h 30 vote du budget CCAS et à 19 h 00 vote du budget commune.
10 avril – 15 mai et le 6 juin : conseil à 20 h 30

Toutes les matières à soumettre à la délibération du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.

A l'exception de :

qui a (ont) déclaré :

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers municipaux